



AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

Mise en compatibilité du PLU de Lansargues avec l'opération d'aménagement du secteur Les Plans en application de l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme

Il sera procédé du 24 juin 2024 au 24 juillet 2024 inclus à une concertation préalable portant sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Lansargues avec l'opération d'aménagement du Secteur Les Plans dont la SPL L'Or Aménagement est concessionnaire.

Pendant toute sa durée :

- Un dossier de concertation sera tenu à la disposition du public :
 - à la mairie de Lansargues aux jours et heures d'ouvertures habituelles au public
 - Sous forme dématérialisée : <https://www.registre-dematerialise.fr/5449>
- Le public pourra déposer ses observations et propositions :
 - Sur le registre papier déposé en mairie de Lansargues
 - Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5449>
- Une réunion publique est organisée le lundi 15 juillet 2024 à 18h30 à la Salle S.SIGNORET, rue Montels - Lansargues

A son issue, la concertation préalable fera l'objet d'un bilan dressé par l'organe délibérant de la commune de Lansargues. Ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique de la déclaration d'utilité publique emportant mise en compatibilité du PLU avec l'opération d'aménagement du secteur Les Plans.